

Les Journaux de Jean-Henri Polier de Vernand et de Louis-François Guiguer de Prangins : jeux de miroirs

Autor(en): **Staremborg, Nicole / Schoulepnikoff, Chantal de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **67 (2010)**

Heft 4: **Le partage de l'intime : le journal de Louis-François Guiguer et les écrits personnels en Suisse romande**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-169850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Journaux de Jean-Henri Polier de Vernand et de Louis-François Guiguer de Prangins Jeux de miroirs

par NICOLE STAREMBERG et CHANTAL DE SCHOULEPNIKOFF

«On tient un journal pendant une crise, une phase de vie, à l'occasion d'un voyage. On le prend, on le laisse, on le retrouve... Rares sont les personnes qui s'astreignent sur une longue durée à un journal quotidien, en y notant un maximum de choses. La plupart des journaux suivent un thème, un épisode, un seul fil d'une existence. Quand la page est tournée on les oublie, parfois on les détruit...»

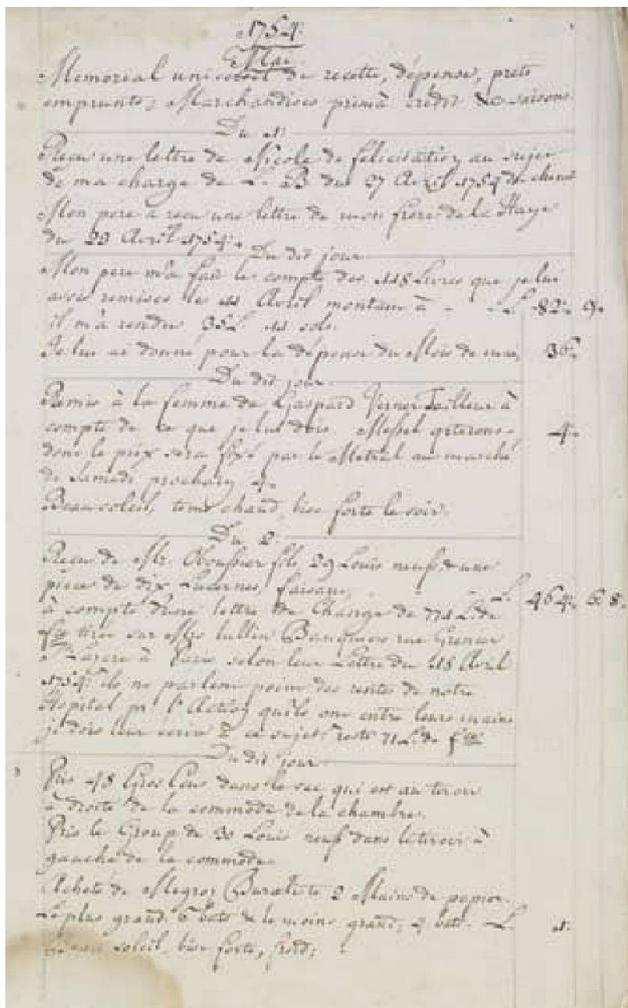


Fig. 1 Première page du *Journal* de Jean-Henri Polier de Vernand commencé le 1^{er} mai 1754 au moment de sa nomination au poste de lieutenant baillival. Chavannes-près-Renens, Archives cantonales vaudoises, P René Monod 1.

Cette citation tirée de l'ouvrage de Philippe Lejeune et Catherine Bogaert, *Histoire d'une pratique. Un Journal à soi* permet de mettre en évidence à la fois les caractéristiques et les particularités des deux écrits personnels que nous avons choisi de confronter pour mieux les éclairer.¹ Tant chez Jean-Henri Polier de Vernand, magistrat lausannois entré au service du souverain bernois, que chez Louis-François Guiguer, devenu seigneur de Prangins, le passage à l'écriture est motivé par un changement dans le mode d'existence, qui conduit à la tenue d'un journal caractérisé par la régularité et la durée. Enfin, l'intérêt de ces textes est connu.

En 1970, Pierre Morren a publié des extraits du *Journal* de Jean-Henri Polier de Vernand autour du thème de la vie culturelle à Lausanne au XVIII^e siècle.² Dans le cadre d'une recherche en cours sur le contrôle social et la gestion de l'espace urbain à l'époque des Lumières, les cahiers rédigés par Jean-Henri Polier de Vernand prennent une acuité nouvelle, puisqu'ils permettent de suivre les actions et les pensées de celui qui en est un des acteurs principaux. Quant au *Journal* de Louis-François Guiguer, hormis son usage dans la monographie que Georges Rapp a consacrée à Prangins, il a été étudié à la fois comme expression d'une individualité et source d'information pour l'histoire du château.

En se focalisant tour à tour sur la pratique de l'écriture, ses motivations et ses formes d'expression chez Jean-Henri Polier de Vernand et Louis-François Guiguer de Prangins, cette contribution se propose de montrer, à l'aide d'une démarche comparative, de quelle manière l'appartenance sociale et les pratiques culturelles participent à la création de l'identité d'un individu mais plus encore de la construction de sa personnalité et de son parcours de vie.³

Le Journal (1754–1791) de Jean-Henri Polier de Vernand

Dès l'origine, le *Mémorial* de Jean-Henri Polier de Vernand répond à des impératifs très concrets, ceux de conserver la trace d'activités nouvelles et au besoin d'une gestion rigoureuse des comptes. Mais n'est-il pas aussi un moyen d'assumer une phase de l'existence aux responsabilités accrues? En effet, si l'enregistrement des dépenses et recettes personnelles est maintenu dans le *Journal* que

Jean-Henri Polier de Vernand tiendra jusqu'à son décès en 1791, soit pendant 37 ans, les informations concernant ses activités professionnelles ainsi que les copies de lettres privées deviennent de plus en plus importantes. Elles sont dominantes dans 139 cahiers ordinaires, à la couverture souple, qui constituent le *Journal*, soit quelque 26000 pages, rédigé sans interruption,⁴ chaque jour, durant plusieurs heures, à l'aide de notes et de brouillons.⁵

Le passage à l'écriture ou la rupture de vie

Après l'indication de l'année et du mois, soit le 1^{er} mai 1754, Jean-Henri Polier de Vernand note, sur la première page, l'intitulé de son *Journal*: «Mémoire universel de recette, dépense, prêts, emprunts, marchandises prises à crédit & saisons.»⁶ S'en suit la première annotation à propos d'une lettre de félicitations pour sa récente nomination, en date du 27 avril 1754, à la charge de lieutenant baillival⁷ (fig. 1). De telles inscriptions sont brèves, mais elles sont révélatrices de la motivation, voire de la justification, d'un passage à l'écriture personnelle. En effet, il ne semble pas que Jean-Henri Polier de Vernand ait tenu un *Journal* par le passé. Agé de 39 ans, ce noble lausannois, qui a choisi la magistrature pour carrière, accède alors à la plus haute charge à laquelle peut espérer un Vaudois au sein du territoire sous administration de la Ville et République de Berne.

Une fois nommé lieutenant baillival, il sera l'adjoint de sept baillis successifs en poste pour six ans, qui sont les seuls représentants du souverain en terre vaudoise. Détenant cette charge à vie, Jean-Henri Polier de Vernand exercera des tâches administratives et judiciaires aussi nombreuses que variées, qui en font un intermédiaire privilégié et crucial entre le gouvernement, les communautés et les sujets locaux.⁸ Bien qu'il appartienne à une ancienne famille noble d'origine française, installée à Lausanne depuis le XVI^e siècle, il ne dispose guère de liquidités pour faire face à son statut social désormais plus élevé, une situation financière qui ne s'améliorera pas au décès de son père, quatre ans plus tard, et à son héritage de la seigneurie de Vernand.⁹ Demeuré célibataire, avec un train de vie modeste pour un homme de son rang, il vit seul, avec une cuisinière, une servante et un valet, dans sa maison de la rue de Bourg, au sein du quartier de la noblesse lausannoise.¹⁰

La personnalité de l'auteur: appartenance nobiliaire et aspirations individuelles

Dans une lettre à son frère, datée du 12 avril 1775, Jean-Henri Polier de Vernand écrit: «Je suis le plus grand écrivain de cette ville, la chose prise dans le sens resserré et au propre».¹¹ La formule, qui ne manque pas d'humour, voire d'autodérision, met en exergue le lien très étroit

entre l'homme, la fonction et l'écrit, qui s'impose au fur et à mesure de la lecture du *Journal*. Ce lien est encore renforcé par le fait que les informations sur Jean-Henri Polier de Vernand sont rares avant sa nomination au poste de lieutenant baillival.

A l'instar de son père, Etienne-Bénigne Polier, seigneur de Vernand et d'Etoy, conseiller à Lausanne, Jean-Henri, l'aîné, se tourne, en 1747, vers la magistrature, car il n'a aucun goût pour le maniement des armes, au contraire de son unique frère qui choisit le service à l'étranger.¹² Ces orientations correspondent, avec le pastorat, aux carrières possibles pour la noblesse vaudoise. Deux ans après, Jean-Henri Polier de Vernand est nommé assesseur de la cour de justice baillivale et, huit ans plus tard, lieutenant baillival. Outre ses connaissances linguistiques, surtout celle de l'allemand, et ses compétences juridiques, c'est son appartenance familiale, en particulier sa parenté aux Tavel, l'une des familles patriciennes de la République de Berne, ainsi que le soutien de son supérieur, le bailli, qui constituent sans nul doute les éléments déterminants à l'obtention de cette charge. Elle inscrit cet homme, qui paraît solitaire dans l'intimité de sa maison après le départ au service étranger de son frère et le décès de son père, au cœur d'une intense sociabilité et d'indispensables relations de clientélisme. Celles-ci, à la fois épistolaires et mondaines, sont renforcées encore par sa nouvelle fonction qu'il met au service de sa famille et à l'ascension sociale de ses membres, tout en recherchant le bien de l'Etat. Cette stratégie aboutit quelques années plus tard, ainsi qu'il s'en ouvre à l'un des ses correspondants étrangers en décembre 1766:

«Une satisfaction qui ne doit pas donner de l'orgueil & plutôt encourager à bien faire, est celle qu'a notre famille de posséder ici les plus grands emplois, Mr. de St.-Germain bourgmestre depuis le 24 mars 1766; Mr. de Bottens premier pasteur et doyen avec une très belle pension; son frère, conseiller, et le fils de Mr. de St.-Germain, que je puis dire fait assesseur [baillival] de ma façon par la faveur que j'ai auprès du chef [le bailli], contre des compétiteurs accredités.»¹³

Aux marques de sympathie réciproques s'ajoutent le plus souvent des échanges de services variés, pouvant attester de son réseau social à Lausanne, dans le pays de Vaud et à Berne.

Les tâches liées à sa charge de lieutenant baillival occupent toutefois la plupart de son temps, et c'est le portrait d'un individu intègre, sérieux et méticuleux non exempt d'humour¹⁴ et de générosité même s'il est économe, qui ressort du *Journal*. Cet individu dont la santé est progressivement mise à mal par un rythme de travail soutenu¹⁵ montre, durant la première décennie de sa charge, un goût certain pour les divertissements de son temps: repas dont il apprécie les mets choisis et les vins fins, assiduité aux représentations théâtrales et véritable passion pour les jeux de cartes, ce qui laisse entrevoir une nature plus encline aux plaisirs que ne le lui permettaient son poste et

ses finances. Méthodique et organisé par nécessité, Jean-Henri Polier de Vernand a une approche surtout intellectuelle des arts. Même le jeu n'est pas présenté comme une exaltation d'un moment incertain, entre succès et perte, selon les coups du sort. Qu'il soit une passion, le lieutenant baillival ne le dit pas, mais elle se devine dans la régularité impérieuse avec laquelle cet homme si occupé s'y consacre, tout comme la pratique de l'écriture à laquelle il se livre, quotidiennement, durant de longues heures. Lors de moments d'abattement dus à ses difficultés professionnelles, il reconnaît la place si importante et satisfaisante que le jeu occupe dans sa vie, comme dans une lettre écrite à son frère en date du 2 février 1763 et recopiée dans le *Journal*:

«Beaucoup d'inquiétudes, divers désagréments et peu de profits, je gagnerai beaucoup mieux ma vie – moins honorablement à la vérité – à jouer au whist [à] 4 francs la fiche et un louis de pari, mais il faut encore filer un bailli dans la peine, le tourment et la contrainte.»¹⁶

Il fait référence à l'interdiction souveraine des jeux de cartes et en particulier des mises considérables dont ils peuvent faire l'objet, divertissement à la mode auquel s'adonne une grande partie de la société lausannoise.

Une quinzaine d'années après sa nomination, il dit restreindre de tels divertissements en raison de son âge et en privilégie d'autres plus intellectuels, telle que la lecture d'ouvrages scientifiques et littéraires.¹⁷ La figure qui se dégage du *Journal* est celle d'un honnête homme des Lumières, soucieux d'actions charitables d'autant plus qu'il est attentif aux préceptes chrétiens. Il est homme de cabinet plus qu'administrateur sur le terrain. Tout déplacement lui pèse, même dans son domaine de Vernand, et l'action se confond, chez lui, avec l'écriture.¹⁸ Celle-ci est pour lui l'occasion d'exprimer les mouvements de son cœur ou des traits d'humour suscités au fil des ans par l'injustice et la bêtise.

Le service de l'État: responsabilités et désillusions

L'entrée en fonction en mai 1754 et les mois qui s'en suivent correspondent à l'apprentissage et à l'adaptation à la nouvelle charge de lieutenant baillival. Le *Journal* de Jean-Henri Polier de Vernand s'apparente alors plus à un livre de compte auquel s'ajoutent quelques rubriques (météorologie, culte dominical, sentence d'un procès) qui seront étoffées par la suite. En 1766, alors que le *Journal* peut être considéré comme étant devenu un résumé des activités de Jean-Henri Polier de Vernand dont le style concis répond plus à un souci d'efficacité et de précision que d'élégance, ce dernier se met à copier systématiquement tous les documents (lettres, mémoires, règlements, rapports, minutes et traductions) qu'il reçoit et dont il est amené à s'occuper dans un cahier, le premier d'une trentaine.

Cette nouvelle pratique coïncide avec ce qu'il nomme «l'horrible échec», soit une nouvelle rupture dans son existence, une période au cours de laquelle le lieutenant baillival se confie fréquemment à son frère dans des lettres qu'il recopie dans son *Journal* (fig. 2). Après une douzaine d'années d'exercice de ses fonctions en tant que président du Consistoire en remplacement du bailli, le souverain reproche au lieutenant baillival d'outrepasser ses prérogatives. Pour le remettre au pas, le droit de sceller les plis officiels de ce tribunal des mœurs lui est retiré. C'est un véritable désaveu et une atteinte publique à l'honneur pour un homme de sa condition.¹⁹ Il en est fort affecté, ainsi qu'il s'en ouvre à son frère:

«Je ne comprends rien à la façon de penser de ces gens-là. Ils croient avoir affaire à des roquets, à des âmes de boue qui se laissent avilir à volonté, ils pourront chercher ailleurs s'ils veulent des Mistriquets qu'ils soufflèteront à plaisir.»²⁰

Bien qu'il ait le soutien de son supérieur, il ne parvient pas à obtenir du souverain qu'il modifie sa décision. Très affligé par son impuissance à rétablir ce qu'il considère être une injustice à son égard, il s'efforce, ainsi qu'il en fait part à son frère en butte lui aussi à des difficultés, de ne pas perdre la maîtrise de soi:

«On entame aussi votre juridiction comme on ébrèche la mienne tous les jours, il ne faut cependant pas faire descendre aux inférieurs les chagrins que les supérieurs nous causent.»²¹

Le *Journal* et les cahiers de copies sont investis d'une importance nouvelle au cours de cette lutte que mène Jean-Henri Polier de Vernand pour conserver son honneur et son sang-froid ainsi que pour garder le contrôle de l'information liée à sa charge. Pourtant, il ne semble guère y parvenir. Il est très abattu et écrit à son frère: «La vie n'est qu'une chaîne de chagrins, d'amertume et d'inquiétudes, mais vivons en honnêtes gens.»²² En 1771, il abandonne la copie de pièces administratives et judiciaires dans des cahiers annexes au profit de notes de lectures, appelés «Extraits», soit une nouvelle et troisième forme d'écriture personnelle ou du *for privé* pour reprendre la terminologie développée par Madeleine Foisil.²³ C'est d'ailleurs peu après qu'il propose sa démission en réaction à la politique rigoriste de son supérieur vis-à-vis du jeu. Bien qu'il soit soucieux d'accomplir son devoir et participe au contrôle des mœurs en tant que président du Consistoire de Lausanne, le lieutenant baillival refuse en 1772 de dénoncer des joueurs qui comptent parmi ses relations. Il invoque le code de l'honneur et préfère la défense des valeurs et du mode de vie nobiliaires aux devoirs de sa charge.²⁴

Face à ces nouvelles tensions dans l'exercice du pouvoir, Jean-Henri Polier de Vernand ne négligera pas les tâches liées à sa charge, mais il cherchera désormais à s'adonner – et ce jusqu'à son décès – davantage à ses intérêts personnels. Ainsi que le révèle la prise en compte non seulement du *Journal* mais aussi de la correspon-

dance et des notes de lecture, si sa désillusion demeure, elle évolue et se mue progressivement en une attitude critique vis-à-vis du gouvernement bernois. En 1769, lors du discours d'accueil du nouveau bailli prononcé par le Bourgmestre, Jean-Henri Polier de Vernand relève, avec satisfaction, dans une lettre envoyée à son frère, qu'il est

«Le jour de solennité proposé est distingué au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille et de la conquête de liberté à ce jour se fit entendre ce cri de tout l'Empire, Français nous sommes libres, qu'au même jour un an après se fasse entendre ce cri plus touchant Français nous sommes frères.»²⁶

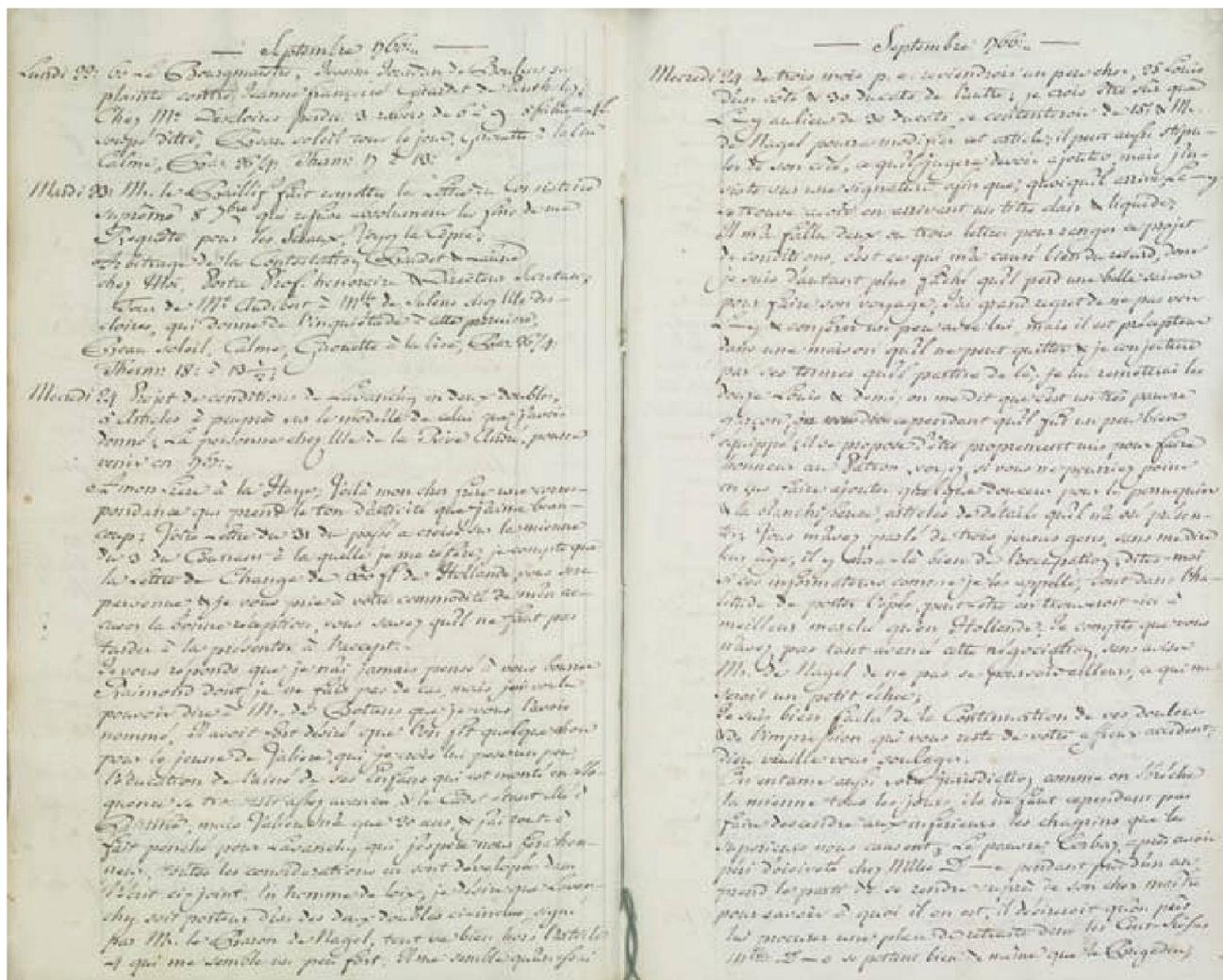


Fig. 2 Extrait du Journal de Jean-Henri Polier de Vernand. Lundi 22 septembre – mercredi 24 septembre 1766. Chavannes-près-Renens, Archives cantonales vaudoises, P René Monod 31.

«d'un peu meilleur calibre que les précédents qui étaient à genoux & à faire peur; Nous supplions V[otre] G[randeur] de supplier L[eurs] Ex[cellent]s.»²⁵ En 1783, s'il recopie sans commentaire la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, il notera, quelques années plus tard, le récit du premier anniversaire de la Révolution française lu dans le *Journal de Paris*:

Il a mis en exergue la notion de liberté, et, dans sa pratique de magistrat, à commencer par celle de juge du Consistoire, objet de son opprobre, une distanciation apparaît, dès les années 1770, d'avec la position conservatrice du souverain. La politique gouvernementale lui semble être trop éloignée des pratiques culturelles d'une ville des Lumières ainsi que de ses convictions politiques.

Comme le révèle le *Journal*, elle s'accompagne de critiques souvent à peine voilées envers le gouvernement bernois qui maintient les élites vaudoises dans des positions subalternes, un point de vue partagé par une partie de ses pairs.

Au final, plus qu'un austère fonctionnaire au service de Berne et de la ville de Lausanne tel qu'il est décrit dans un bref avis mortuaire en date du 18 juin 1791, Jean-Henri Polier de Vernand s'avère être représentatif d'une partie des élites dirigeantes vaudoises progressistes et acquises aux idées prérévolutionnaires. Mais, et c'est ce qui en fait une figure plus attachante qu'il n'y paraît de prime abord, le *Journal* laisse entrevoir un homme prisonnier de sa condition et de ses devoirs, astreint à une maîtrise de soi que l'écriture lui permet de conserver. Perdus dans les milliers de pages, les mouvements de son cœur renvoient à une personnalité sensible qui a aspiré à une vie plus libre, ainsi qu'il l'écrit quelques mois avant sa mort, dans une lettre à son frère:

«Tous les arbres vont être en fleurs, il fait un temps admirable, les promenades sont garnies de monde jusqu'à six heures du soir et moi [...] je suis retenu auprès de mon triste bureau sans pouvoir profiter de ce beau spectacle [...]»²⁷

Le Journal (1771–1786) de Louis-François Guiguer de Prangins

Le *Journal* de Louis-François Guiguer de Prangins²⁸ est une chronique personnelle et familiale relatant la vie quotidienne au château et, à ce titre, il est une mine inépuisable d'informations sur quantité de sujets, en particulier sur les us et coutumes de cette société de fin d'Ancien Régime. Il relate les grands événements survenus au château ou dans les environs, il rapporte les petits faits de l'existence quotidienne, il s'ouvre sur le monde en commentant les nouvelles données par les gazettes, il cite les lectures, fait partager les enthousiasmes et les émotions... Avec lui, c'est tout l'esprit de cette époque prérévolutionnaire qui apparaît: les opinions, les réflexions, les tendances, la philosophie enfin d'une société qui va vers son déclin. Il laisse pressentir, à travers le prisme de paisibles existences, les bouillonnements précurseurs de la chute de l'Ancien Régime. Mais il est surtout ce que les Goncourt ont appelé le «papier échappé de la main» en nous mettant en relation directe, sans intermédiaire, avec des hommes et des femmes qui sont le visage de l'éternel humain et nous deviennent soudain très proches.

Qui est Louis-François Guiguer?

La famille Gyger, originaire de Bürglen (localité actuellement située dans le canton d'Argovie, à l'époque sujette de la ville de St-Gall), était principalement composée de

notables. Comme de nombreux compatriotes, Léonard s'installe à Lyon en 1610; il francise son nom en Guiguer et fait fortune dans le commerce des étoffes. Il s'allie par mariage avec la famille Tourton, d'Annonay (Ardèche), qui compte des confiseurs, des notaires et des banquiers. Louis Guiguer, né en 1675, commence très tôt l'apprentissage de la banque et devient rapidement un des grands financiers européens de la fin du règne de Louis XIV et de l'époque de la Régence. Il amasse une grande fortune, est proche de la Cour et des milieux d'affaire. En épousant Judith Van Robais, fille du directeur de la Manufacture royale d'Abbeville, il augmente encore ses biens et sa notoriété. Avec l'achat de la terre de Prangins, en 1723, il prend le titre de baron. N'ayant pas eu d'enfants, Louis et Judith adoptent Elisabeth Darcy qui épousera en 1735 Jean-Georges Guiguer, leur neveu et héritier. Ceux-ci sont les parents de l'auteur du *Journal*.

C'est à partir de quelques allusions éparses dans le *Journal* que l'on peut partiellement reconstituer la vie de Louis-François avant son arrivée à Prangins. Né à Paris le 1^{er} décembre 1741 dans l'hôtel particulier de la famille Guiguer, situé dans le Marais, il grandit dans l'opulence liée à la fortune et au train de vie de son grand-oncle. Après avoir eu une gouvernante et un précepteur vaudois, Louis-François est envoyé en 1753 au Collège de Genève où il fera quatre ans d'étude. A 15 ans, il perd sa mère, lui restent deux sœurs tendrement aimées, Judith-Elisabeth (1736-1760) et Elisabeth-Sophie (1748–1801). Puis il entre en 1757 au service des Gardes suisses en France, dans le régiment de Zurlauben, et il participe à la Guerre de Sept Ans. De santé fragile, il semble avoir peu de goût pour la vie militaire.

Quand il prend la succession de son père en tant que baron de Prangins, il est encore célibataire et vit en compagnie de son secrétaire et homme de confiance Christoph-Daniel Renz, juriste d'origine allemande qui deviendra le châtelain (l'intendant) du domaine et restera auprès de Louis-François et de sa famille pendant plus de trente ans.

En arrivant à Prangins, Louis-François retrouve sa sœur Elisabeth-Sophie, qui a épousé Charles-Albert de Mestral, et vit à la Maison d'Aspre à Aubonne. Autour de lui gravite un cercle de proches qui sont très souvent présents au château et qui constituent une sorte de «famille élargie», les Ribeaupierre, les Delafléchère, les Reverdil, Lespinasse, les Baraban, les Tronchin, les Pictet, les Delarive par exemple. Tenant son rôle de baron, il a tout naturellement sa place dans la haute société de la Côte et de Genève, mais ses relations avec Lausanne sont quasi-inexistantes pendant les quinze années du *Journal*, ce qui explique sans doute qu'il n'ait pas rencontré Polier de Vernand. Eminemment sociable, Louis-François n'a jamais vécu seul pendant toute l'époque du *Journal*. Il attache une grande importance aux contacts familiaux et amicaux: la maison est toujours pleine d'amis et ouverte aux hôtes de passage. L'hospitalité n'est pas un vain mot!

Louis-François est le parfait seigneur de l'Ancien Régime. Conscient de ses responsabilités et de ses devoirs vis-à-vis des habitants de sa terre, il est aussi respectueux du pouvoir en place, le pouvoir bernois qu'il ne semble pas remettre en cause. Il entretient des relations cordiales avec les baillis successifs installés à Nyon: «M. le bailli m'a interdit de lui demander aucune permission.»²⁹ Il fait preuve de compassion vis-à-vis des malheureux ou des déshérités: «[...] dans son humble requête écrite de main belle parieuse, elle [une habitante de la baronnie] me loue d'être surtout le mari des veuves et cela m'attendrit.»³⁰ Cela cache parfois une touche de paternalisme, par exemple lorsqu'il met à disposition des domestiques une salle pour danser... mais aussi pour les empêcher d'aller au bistrot du village! Avec le pasteur Ducros, il crée en 1777 une «petite école» pour les enfants des paysans, de manière à leur apprendre à lire, à écrire et à compter sur la base d'exemples tirés de leur vécu. Il institue en 1780 la «Société militaire» et en 1782 les «cadets volontaires», et organise régulièrement, plusieurs fois par année, des fêtes pour les villageois. Toutefois, autant avec les habitants de sa terre qu'avec ses domestiques, il sait également être strict et sévère, voire même punir lorsqu'il estime que les règles ont été transgressées.

Louis-François est aussi l'«honnête homme» du XVIII^e siècle par excellence: humaniste passionné par la lecture, il étudie inlassablement l'histoire ancienne et contemporaine. Il s'intéresse à la botanique, à l'astronomie, aux sciences naturelles. Il lit les gazettes et commente les nouvelles. Il est curieux de nouvelles inventions comme celles des frères Montgolfier. Comme tous ses amis et ses familiers, il pratique le théâtre et la musique.

Il semble plus proche de la réflexion philosophique que des préoccupations religieuses. C'est sans doute surtout par respect de sa fonction qu'il se rend régulièrement à l'église. Ses remarques sur les pasteurs sont parfois critiques ou désabusées: «J'ai fait le sermon bref en ne l'écoutant point.»³¹

Certes, Louis-François porte la marque de son milieu et n'est pas particulièrement ouvert aux idées révolutionnaires! Ses remarques sur Beaumarchais et son «Mariage de Figaro» le laissent entrevoir: «Si la pièce n'était mauvaise que faute d'esprit, il n'y aurait qu'à la laisser tomber ou ne la point finir; mais elle est de mauvais goût dans les plaisanteries et de mauvais cœur dans les mœurs, et je ne sais quel est le plus grand sujet d'étonnement, ou l'auteur impudent ou le spectateur endurant.»³²

Si l'on en vient à un trait personnel de caractère qui transparaît dans tout le *Journal*, c'est l'aptitude au bonheur, particulièrement lorsque Louis-François parle de sa vie familiale. Ce point paraît essentiel dans la personnalité de Louis-François et donc à chaque ligne de son *Journal*. Louis-François est manifestement un homme heureux, surtout à partir du moment où il rencontre Matilda qui deviendra sa femme. Sa disposition d'esprit est résolument positive et optimiste: «Pour moi, je me suis accou-

tumé à me fier à l'avenir depuis que je l'ai vu passer mes espérances.»³³ ou encore: «Pourquoi tant de gens de mauvaise humeur disent-ils que le bonheur n'est pas sur la terre?»³⁴ et aussi: «Heureux ceux qui sont susceptibles de joie pour les petits événements qui détaillent notre vie.»³⁵

Son écriture révèle constamment l'affection et la tendresse qu'il porte à sa famille et à ses proches (il n'hésite pas à parler de son épouse en l'appelant «ma Matilde» ou «ma mienne»). Les pages concernant la naissance des enfants sont parmi les plus belles du *Journal* (fig. 3). Mais on décèle aussi fréquemment une sorte d'humour délicat et un esprit de taquinerie que l'on aime à découvrir au fil des pages et qui font le charme du *Journal*. A propos d'un ouvrage de tapisserie de Matilda: «Et moi j'admire et je me tais, car il ne faut pas les gâter, ces femmes.»³⁶ Il ne manque pas non plus d'autodérision: «C'est que je suis un homme considérable à présent, un père de famille.»³⁷

La manière dont il s'occupe de ses enfants est particulièrement émouvante, surtout si on la situe dans le contexte du XVIII^e siècle: «Nous avons passé ce jour-là à ne rien faire qu'à aimer notre petit garçon.»³⁸ ou encore: «Elle [Mme Labat] m'a trouvé promenant par la chambre mon petit garçon sur mes bras et m'a trouvé fort heureux et point ridicule.»³⁹

L'éloge funèbre de Louis-François, prononcé par le pasteur Ducros, relèvera principalement «sa noblesse de sentiment» et «son esprit judicieux et éclairé». Il insistera surtout sur ses qualités humaines, sur son «cœur sensible et généreux dont le plus doux plaisir fut d'aimer et d'être aimé.»⁴⁰

La pratique du *Journal*

«Arrivé à Prangins.» Ainsi commence le *Journal* de Louis-François Guiguer, le 31 mars 1771.⁴¹ Il est difficile d'être moins explicite sur les raisons de tenir un *Journal* de ses faits et gestes! Nous en sommes donc réduits aux conjectures... Par ailleurs, on ignore si Louis-François s'est adonné à la pratique du *Journal* avant cette date. Jusqu'à ce jour, les archives n'ont rien livré.

Louis-François est âgé de 29 ans quand il dicte ces premiers mots à Christoph-Daniel Renz et sa vie prend un tournant important: son père, Jean-Georges Guiguer, baron de Prangins, est décédé une année plus tôt, en février 1770, en son château. C'est Louis-François, le fils aîné, qui hérite de la terre et du titre.

La date où Louis-François commence son *Journal* est donc celle de son installation en tant que nouveau seigneur de Prangins: il est plausible d'imaginer qu'avec cette nouvelle vie qui commence, vie dans laquelle il va endosser une charge importante, il ressent le besoin de rendre compte de ses faits et gestes, de garder la trace de la prise en main du domaine, de ses responsabilités à la tête de la baronnie, de ses loisirs, de ses lectures, de sa correspondance, de ses contacts sociaux...

chagrins, ceux-ci sont annoncés avec une grande pudeur et beaucoup de sobriété. La mort du premier enfant, quatre mois après sa naissance, suscite ce simple commentaire: «Il faut laisser une semaine sans écrire. Nous avons eu à éprouver le coup le plus sensible auquel rien ne nous avait préparés. Lundi 6, dans l'après-dînée, nous n'étions plus père et mère d'un fils que nous avions caressé la veille avec la joie et la tendresse la plus heureuse.»⁵⁰

Même lorsque Louis-François est gravement malade et rentre d'une cure à Aix-les-Bains qui a dû lui être pénible, il souffre beaucoup de la nuque lors du voyage de retour – et pourtant, il parle encore de bonheur: «[...] et je suis obligé d'aller me mettre dans mon lit, ma tête en repos dans des coussins. Mais un temps très beau, une vue par une grande fenêtre très claire, ouverte sur la plus belle vue d'eau, de terre, de montagnes et de ciel, et tous mes amis qui me visitent, me réjouissent. Que faut-il de plus pour se trouver heureux et pour l'être?»⁵¹

C'est sans doute parce que le *Journal* est le reflet du bonheur conjugal et familial que Matilda n'aura pas le cœur de le continuer après la mort prématurée de son mari, survenue le 18 décembre 1786. Matilda reste veuve à 28 ans, enceinte d'une fille qui naîtra en juin 1787 et mère de trois petits garçons, dont le plus jeune mourra en août 1787.

Eléments pour une comparaison

Comme le dit le titre de cette contribution, nous avons cherché à nous livrer à des «jeux de miroirs» entre deux journaux contemporains, émanant de deux auteurs vivant dans la même région, ayant la même appartenance sociale et un univers mental commun. Et pourtant, que de différences !

Il faut relever tout d'abord que Jean-Henri Polier de Vernand et Louis-François Guiguer sont nés à 26 ans de distance, une génération donc les sépare (Polier de Vernand voit le jour en 1715 et Louis-François en 1741). Ils ne se sont jamais rencontrés, ne se connaissent pas (aucune mention de l'un et de l'autre dans les journaux respectifs). L'un est un magistrat installé dans une ville dont il sort peu, l'autre un seigneur qui a beaucoup voyagé, la France où il est né et où il retourne volontiers, l'Italie, l'Angleterre: les horizons sont donc bien différents.

Polier de Vernand est un solitaire, célibataire endurci, qui écrit cinq heures par jour et a tenu son *Journal* pendant 37 ans. Cette pratique semble lui être indispensable pour structurer sa personnalité. Son *Journal* paraît être un véritable interlocuteur. Peut-être pourrait-on noter chez le lieutenant baillival une certaine amertume qui est un sentiment étranger à Louis-François.

Louis-François, quant à lui, ne connaît pas la solitude. Il est toujours entouré de sa famille et de ses proches. Son *Journal* prend ainsi tout son sens, étant destiné à être lu et relu – ce qui a d'ailleurs été le cas, autant en cours d'écriture que dans les générations suivantes.

Tout oppose donc nos deux auteurs, et nous ne voulons pas chercher des similitudes artificielles, même si nous constatons qu'ils ont certains traits communs: chacun d'entre eux mérite le qualificatif d'«honnête homme», au sens plein du terme. On trouve les mêmes intérêts dans leurs lectures, dans la curiosité pour les sciences appliquées, dans le goût du théâtre, et le même sens des responsabilités dans leurs charges.

Nous avons relevé aussi la compassion et la bienveillance pour les pauvres ou les malheureux à qui ils ont le souci de venir en aide.

Leurs attitudes vis-à-vis du pouvoir bernois sont relativement dissemblables: Polier de Vernand qui en est proche se montre parfois critique tandis que Louis-François qui en dépend s'en accommode plutôt bien.

Certains indices laissent penser que les deux auteurs auraient eu des attitudes comparables vis-à-vis de la Révolution française, si Louis-François avait eu l'occasion de la vivre.

Enfin, les différences se marquent aussi au niveau du style: Polier de Vernand est concis et précis, exprimant ses émotions à l'aide de maximes de son invention, tandis que Louis-François se laisse souvent aller au lyrisme et à la belle écriture, parfois un peu tortueuse, il a le sens de la formule.

Pour conclure sur un contraste qui nous a toutes deux frappées, voici deux citations particulièrement évocatrices:

«La vie n'est qu'une chaîne de chagrins, d'amertume et d'inquiétudes, mais vivons en honnêtes gens!»⁵² (Jean-Henri Polier de Vernand)

«Le bonheur n'est pas loin de nous. Lorsqu'on va le chercher, la recherche même est la jouissance, mais il faut bientôt se retirer pour le trouver au logis sous peine de fatigue inutile.»⁵³ (Louis-François Guiguer de Prangins)

NOTES

- ¹ PHILIPPE LEJEUNE / CATHERINE BOGAERT, *Histoire d'une pratique. Un Journal à soi*, Paris 2003, p. 8.
- ² PIERRE MORREN, *La vie lausannoise au XVIII^e siècle d'après Jean-Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève 1970. – Voir également le *Journal* conservé aux Archives cantonales vaudoises (désormais ACV), P René Monod 1–219, 1754–1791. – VALÉRIE FAVEZ, *Gestion d'un patrimoine lausannois au XVIII^e siècle: Jean-Henri Polier, «gentleman farmer»*, in: *Mémoire vive*, n° 3, 1994, p. 73–82.
- ³ La première partie de cette contribution consacrée à Jean-Henri Polier de Vernand et à son *Journal* est issue d'une thèse de doctorat en cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne et d'une recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, intitulée *Contrôle social et pratique consistoriale lausannoise. La gestion d'un espace urbain réformé à l'époque des Lumières*. Voir NICOLE STAREMBERG, *L'exercice de la justice au nom du souverain: la figure du lieutenant baillival*, in: *Revue historique vaudoise*, n° 118, 2010, p. 107–122. La seconde partie sur Louis-François Guiguer de Prangins s'inscrit dans le cadre des recherches menées sur l'histoire du Château de Prangins. Voir dans le présent volume CHANTAL DE SCHOULEPNIKOFF, *Eclairages sur l'histoire du Château de Prangins* (ci-dessus, p. 220–226).
- ⁴ A l'exception de quelques semaines en raison de maladies.
- ⁵ Certains de ces cahiers dont la durée oscille entre trois et six mois contiennent des brouillons et copies auxquels s'ajoutent 29 cahiers de copies, 17 cahiers d'extraits et 2 cahiers de brouillons.
- ⁶ ACV, P René Monod 1, 1^{er} mai 1754. Dans les citations tirées soit du *Journal* de Jean-Henri Polier de Vernand soit du *Journal* de Louis-François Guiguer de Prangins, l'orthographe et la ponctuation sont actualisées.
- ⁷ ACV, P René Monod 1, 1^{er} mai 1754.
- ⁸ Pour plus de précisions, voir PIERRE MORREN (cf. note 2) et NICOLE STAREMBERG (cf. note 3).
- ⁹ Les deux fils en héritent pour moitié. Voir ACV, P René Monod 357, 10 novembre 1750, Testament d'Etienne-Bénigne Polier.
- ¹⁰ PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 59.
- ¹¹ Cité par PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 42. Voir également ACV, P René Monod 81, 12 avril 1775.
- ¹² Sur la famille Polier, voir *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne 1914, vol. 1, fasc. 2, p. 153–176.
- ¹³ ACV, P René Monod 33, 4 décembre 1766, Lettre au colonel Fourgeoud.
- ¹⁴ Polier de Vernand laisse libre cours à son ironie peu connue lorsqu'il rapporte à ses proches des situations vécues dans l'exercice de sa charge. Voir à titre d'exemple la relation qu'il fait du trait d'esprit du bailli à propos de son successeur. ACV, P René Monod 18/1, 2 février 1763.
- ¹⁵ Ses nuits de sommeil sont courtes. Couché fort tard, il est levé puis habillé vers quatre heures du matin. Aussi n'est-il guère étonnant qu'il souffre, au bout de plusieurs années, de fortes migraines. Voir PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 41.
- ¹⁶ ACV, P René Monod 18/1, 2 février 1763.
- ¹⁷ Ce sont surtout des ouvrages de droit et d'agriculture, des périodiques et des quotidiens étrangers et suisses, des encyclopédies, à commencer par celle de Diderot et d'Alembert, ainsi que des romans et des essais français et vaudois. Voir PIERRE MORREN (cf. note 2), p. III.
- ¹⁸ Il ne se rend que rarement dans son domaine de Vernand, et il ressent les marches quotidiennes en compagnie d'un des baillis en poste, Vincent-Louis Tscharner, qui apprécie d'être au contact direct des sujets, comme autant de corvées. Voir PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 48–49.
- ¹⁹ Voir l'extrait de la lettre qu'il écrit à Tschiffely, secrétaire du Consistoire suprême à Berne, citée par PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 50–51. Voir également ACV, P René Monod 31, 30 août 1766.
- ²⁰ En date du 3 septembre 1766, cité par PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 51. Le lieutenant baillival en tant qu'homme d'épée est incapable d'accepter l'image qu'il croit que ses pairs perçoivent désormais de lui qui est, selon ses propres mots, celle d'un valet du bailli.
- ²¹ ACV, P René Monod 31, 24 septembre 1766.
- ²² PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 51.
- ²³ MADELEINE FOISIL, *L'écriture du for privé*, in: Philippe Ariès / Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*. 3. De la Renaissance aux lumières, Paris 1999 (1985¹), p. 319–357.
- ²⁴ ACV, P René Monod 63, 16 avril 1772, 23 mars 1763.
- ²⁵ ACV, P René Monod 53, 30.11.1769
- ²⁶ ACV, P René Monod 156, *Extrait*, 7 juin 1790.
- ²⁷ PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 53.
- ²⁸ LOUIS-FRANÇOIS GUIGUER DE PRANGINS, *Journal 1771–1786*, édité et annoté par Rinantonio Viani, avec une introduction et une postface de Chantal de Schoulepnikoff, Prangins, 2007–2009, 3 vol.
- ²⁹ *Journal* (cf. note 28), 18 février 1784, vol. 2, p. 447.
- ³⁰ *Journal* (cf. note 28), 25 janvier 1783, vol. 2, p. 366.
- ³¹ *Journal* (cf. note 28), 2 juillet 1786, vol. 3, p. 230.
- ³² *Journal* (cf. note 28), 13 février 1785, vol. 3, p. 103.
- ³³ *Journal* (cf. note 28), 6 février 1781, vol. 2, p. 195.
- ³⁴ *Journal* (cf. note 28), 11 août 1781, vol. 2, p. 239.
- ³⁵ *Journal* (cf. note 28), 3 juin 1785, vol. 3, p. 130.
- ³⁶ *Journal* (cf. note 28), 16 mars 1786, vol. 3, p. 195.
- ³⁷ *Journal* (cf. note 28), 8 mars 1783, vol. 2, p. 375.
- ³⁸ *Journal* (cf. note 28), 14 août 1779, vol. 2, p. 81.
- ³⁹ *Journal* (cf. note 28), 25 novembre 1780, vol. 2, p. 182.
- ⁴⁰ *Journal* (cf. note 28), décembre 1786, vol. 3, p. 258.
- ⁴¹ *Journal* (cf. note 28), 31 mars 1771, vol. 1, p. 33.
- ⁴² *Journal* (cf. note 28), 17 juin 1772, vol. 1, p. 151.
- ⁴³ *Journal* (cf. note 28), 17 octobre 1774, vol. 1, p. 255.
- ⁴⁴ *Journal* (cf. note 28), 15 août 1772, vol. 1, p. 180.
- ⁴⁵ *Journal* (cf. note 28), 1^{er} janvier 1777, vol. 1, p. 308.
- ⁴⁶ *Journal* (cf. note 28), 17 juillet 1776, vol. 1, p. 296.
- ⁴⁷ *Journal* (cf. note 28), 29 septembre 1777, vol. 1, p. 412.
- ⁴⁸ *Journal* (cf. note 28), 24 mars 1777, vol. 1, p. 327.
- ⁴⁹ *Journal* (cf. note 28), 1^{er} janvier 1781, vol. 2, p. 187.
- ⁵⁰ *Journal* (cf. note 28), septembre 1779, vol. 2, p. 85.
- ⁵¹ *Journal* (cf. note 28), 8 août 1786, vol. 3, p. 245.
- ⁵² 3 septembre 1766, cité par PIERRE MORREN (cf. note 2), p. 51.
- ⁵³ *Journal* (cf. note 28), 12 janvier 1783, vol. 2, p. 362.

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1–4: Photos Claude Bornand.

RÉSUMÉ

En comparant les pratiques de l'écriture et l'expression de l'intime de deux nobles vaudois à l'époque des Lumières – un magistrat citadin et un gentilhomme campagnard –, il ressort des similitudes en raison de leur appartenance sociale et de l'attention qu'ils portent aux idées du siècle. Mais ce sont surtout les différences qui l'emportent. Pour le premier, Jean-Henri Polier de Vernand, le *Journal* devient au fil du temps non seulement un indispensable outil grâce auquel il résume ses activités au sein de l'une des plus importantes villes du pays de Vaud sous administration bernoise mais également un lieu privilégié où il exprime ses déceptions dans l'exercice de sa charge. Pour le second, Louis-François Guiguer de Prangins, seigneur d'un grand domaine et chef de famille, il s'agit d'une chronique de la vie quotidienne, qui donne également un reflet particulièrement évocateur d'une société de l'Ancien Régime. Destiné à être lu dans le cercle des proches, le *Journal* est tenu en alternance par le baron et par sa femme. Il a été publié en 3 volumes par l'Association des Amis du Château de Prangins (2007–2009).

ZUSAMMENFASSUNG

Die Schreibgewohnheiten und die Darstellung von Persönlichem in den Tagebüchern von zwei Vertretern der waadtländischen Adelsschicht zur Zeit der Aufklärung – der eine ein städtischer Amtsträger, der andere ein Landedelmann – werden miteinander verglichen. Dabei zeigen sich Ähnlichkeiten ihre soziale Zugehörigkeit und das Interesse betreffend, das beide den neuen Gedanken der Zeit entgegenbringen. Die Tagebücher weisen aber auch Unterschiede auf: Für Jean-Henri Polier de Vernand in Lausanne wird sein *Journal* im Laufe der Zeit zum unverzichtbaren Werkzeug, mit dem er seine Tätigkeit im Dienst der wichtigsten Stadt des Waadtlandes unter bernischer Verwaltung dokumentiert. Es dient ihm aber auch als bevorzugter Ort, wo er die Enttäuschungen, die er bei der Ausübung seines Amtes erlebt, zum Ausdruck bringt. Für Louis-François Guiguer de Prangins, Herr über ein grosses Landgut und Familienoberhaupt, ist das Tagebuch eine Chronik des Alltags, die auch ein aufschlussreiches Bild der Gesellschaft im Ancien Régime vermittelt. In der Absicht, dass das *Journal* vom Kreis der Nahestehenden gelesen wird, ist es abwechselungsweise vom Baron und seiner Frau geführt. Von der Gesellschaft der Freunde von Schloss Prangins herausgegeben, erschien es in drei Bänden im Druck (2007-2009).

RIASSUNTO

Il saggio confronta le modalità con cui venivano riportate e illustrate le informazioni di natura personale nei diari di due rappresentanti della nobiltà vaudese ai tempi dell'illuminismo. L'analisi individua similitudini per quanto riguarda l'appartenenza allo stesso ceto e all'interesse con cui guardano alle nuove idee di cui è latore lo spirito dell'epoca. I diari contengono tuttavia anche delle differenze. Per il losannese Jean-Henri Polier de Vernand, il *Journal* diventa con l'andar del tempo uno strumento indispensabile per documentare le attività da lui svolte al servizio della più importante città vaudese, all'epoca sotto il dominio di Berna. Ma lo scritto gli torna anche utile come luogo preferito in cui esprimere le delusioni patite nello svolgimento delle sue funzioni. Per Louis-François Guiguer de Prangins, signore di una grande tenuta di campagna e capofamiglia, il diario costituisce una cronaca del quotidiano che veicola anche un'immagine alquanto eloquente della società dell'Ancien Régime. Nell'intento di far leggere il diario a una cerchia di persone loro vicine, il barone e sua moglie si alternano alla redazione del *Journal*. Il diario è stato pubblicato e stampato in tre volumi dall'associazione degli amici del castello di Prangins (2007-2009).

SUMMARY

A comparison of the writing habits and personal revelations in the diaries of two Vaudois gentlemen in the Age of Enlightenment — one a city magistrate, the other a landed aristocrat — shows similarities regarding the social class to which they belonged and their attitudes toward the new ideas that emerged in the 18th century. However, they differ widely in other respects. The journal of Jean-Henri Polier de Vernand in Lausanne gradually became an indispensable tool in keeping a record not only of his activities in the most important Vaudois town under the jurisdiction of Bern but also of the disappointments and difficulties in fulfilling his office. In contrast, Louis-François Guiguer de Prangins, lord of a large manor and family patriarch, kept a chronicle of daily life, which also gives a revealing account of society in the Ancien Régime. The Baron and his wife both contributed to the diary, which they wrote specifically for their immediate family. It was published in three volumes (2007 - 2009) by the Society of the Friends of Prangins Castle.